



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 13766

Texte de la question

M. Gilles Lurton attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement de l'histoire et la géographie dans les classes de premières et terminales scientifiques. À la suite des états généraux organisés par l'Association des professeurs d'histoire et géographie (APHG) le 28 janvier 2012, l'enseignement des matières d'histoire et de géographie a été rétabli de manière obligatoire dans les classes de terminales scientifiques. Or le futur horaire de deux heures en première scientifique ne serait absolument pas suffisant pour enseigner l'histoire du XXe siècle et la géographie de la France et de l'Europe. Selon l'APHG, consacrer moins de cinq heures sur les deux niveaux de premières et terminales scientifiques ne serait pas adéquat pour pouvoir enseigner ces matières dans les meilleures conditions possibles. Ils demandent à ce que l'horaire passe à 2 heures 30 à la rentrée 2013 pour les premières scientifiques et à la rentrée 2014 pour les terminales scientifiques. Ces deux matières sont essentielles pour comprendre la réalité contemporaine et le monde d'aujourd'hui dans lequel vivent nos jeunes. En conséquence, il souhaiterait savoir si le Gouvernement est susceptible de retenir cette proposition.

Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13766

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7482

Réponse publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1347